

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 21 MAI 2025 À 19H30  
SALLE DES MARIAGES**

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - Maintien du nombre d'Adjoints au Maire à la suite du décès de Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE.
- 02 - Élection d'un Adjoint au Maire à la suite du décès de Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE.
- 03 - Élection des membres de la commission municipale permanente des Finances.
- 04 - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- 05 - Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- 06 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte Locale Neuilly-Plaisance Inter Action (SEML NPIA).
- 07 - Instauration de la taxe de séjour.
- 08 - Placement de fonds sur Compte à Terme (CAT) ouvert auprès de l'État.
- 09 - Subvention à l'association Au Fil de l'Eau pour la mise en place de l'opération « Passeurs de Marne ».
- 10 - Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et modification du tableau des effectifs.
- 11 - Recrutement d'équipiers polyvalents vacataires dans le cadre de missions ponctuelles.
- 12 - Augmentation de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) prévoyance destinée aux agents de la collectivité.
- 13 - Approbation d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre les Villes de Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois et la Mission Locale de la Marne aux Bois.
- 14 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Neuilly-Plaisance et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue Parmentier (entre l'avenue Danielle Casanova et la rue du Commandant Raynal) à Neuilly-Plaisance.
- 15 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Neuilly-Plaisance et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue Marguerite à Neuilly-Plaisance.
- 16 - Signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Neuilly-Plaisance et la S.A. d'H.L.M Batigère Habitat pour les travaux de reprise en sous-œuvre de la voie piétonne commune sise 12 rue des Morands.
- 17 - Modification du périmètre du secteur de la taxe d'aménagement au taux majoré.
- 18 - Convention de mise en place d'un service commun pour l'accompagnement vers la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entre l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est et la Ville de Neuilly-Plaisance.
- 19 - Convention de mise en place d'un service commun pour le Système d'Information Géographique (SIG) entre l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est et la Ville de Neuilly-Plaisance.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 15 mai 2025.

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Christophe KRYNCK

